



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°846) DE MISE A
DISPOSITION DE LA SALLE BOUQUET A
L'ASSOCIATION «LA PEPINIERE DU NOUVEAU
MONDE»**

**DÉCISION N° DM-23-037
EN DATE DU 27 JANVIER 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « La Pépinière du Nouveau Monde » représentée par sa Directrice, Madame Maud BUQUET, dont le siège est situé 41/43 rue Raymond du temple, 94300 Vincennes, d'organiser des répétitions, dans la salle Bouquet, le 31 janvier de 14h00 à 18h00, les 2 février, 23 mars et 6 avril de 12h00 à 16h00, le 3 février de 10h00 à 17h00, les 21 et 24 mars et le 7 avril de 10h00 à 22h00, le 27 mars de 10h00 à 16h30 et le 11 avril 2023 de 10h00 à 18h00 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « La Pépinière du Nouveau Monde » représentée par sa Directrice, Madame Maud BUQUET, dont le siège est situé 41/43 rue Raymond du temple, 94300 Vincennes, une convention afin d'organiser des répétitions, dans la salle Bouquet, le 31 janvier de 14h00 à 18h00, les 2 février, 23 mars et 6 avril de 12h00 à 16h00, le 3 février de 10h00 à 17h00, les 21 et 24 mars et le 7 avril de 10h00 à 22h00, le 27 mars de 10h00 à 16h30 et le 11 avril 2023 de 10h00 à 18h00 ;

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN